RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Tout savoir sur les aides pour isoler au meilleur prix

Cet été, pourquoi ne pas vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique : isolation, chauffage, énergie renouvelable. Pour vous aider, nous avons rencontré Nicolas Moulin, spécialiste du financement des travaux d'économie d'énergie et fondateur de PrimesEnergie.fr, qui vous donne la marche à suivre pour obtenir les nombreuses aides auxquelles vous aurez droit. ***Par Agnès Ventadour***

OBJECTIF : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Selon la loi de transition énergétique, « la France se fixe comme objectif de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes, visant une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici à 2020 ».

Du 30 mai au 5 juin 2017 vient de se dérouler la semaine du développement durable. Ce rendez-vous a eu pour objectif de sensibiliser chacun aux enjeux du développement durable et de faciliter une véritable mobilisation, qu'elle soit individuelle ou collective. N'oublions pas que l'année 2017 est celle des économies d'énergie, en particulier grâce aux travaux d'isolation à la portée de tous les budgets. Et la bonne nouvelle, c'est que de nombreuses aides existent pour vous permettre d'améliorer votre confort thermique à partir de 1 euro, que vous soyez locataire ou propriétaire et que nous allons vous aider à chercher l'aide qui vous convient. Ce qu'il faut retenir, c'est que vous pouvez bénéficier de très nombreuses aides, dont la majorité sont cumulables entre elles et peuvent vous permettre de vous faire rembourser jusqu'à 100 % du montant total de vos travaux.
Lorsque l'on sait que 70 % de la consommation énergétique des ménages sont attribués au chauffage de leur logement et qu'une mauvaise isolation des murs et des combles peut respectivement engendrer 25 % et 30 % de déperdition de chaleur, il est temps de stopper l'hémorragie et de rénover pour améliorer la performance énergétique de votre logement.

Qui dit rénovation… dit isolation

Avant toute chose, il est utile de rappeler que depuis le 1er janvier 2015, le principe d'écoconditionnalité est entré en vigueur. Cela veut dire que pour bénéficier d'aides, il faut

*« Un coup de pouce supplémentaire aux ménages les plus modestes a été prévu comme l'isolation des combles pour **1 €** symbolique »*

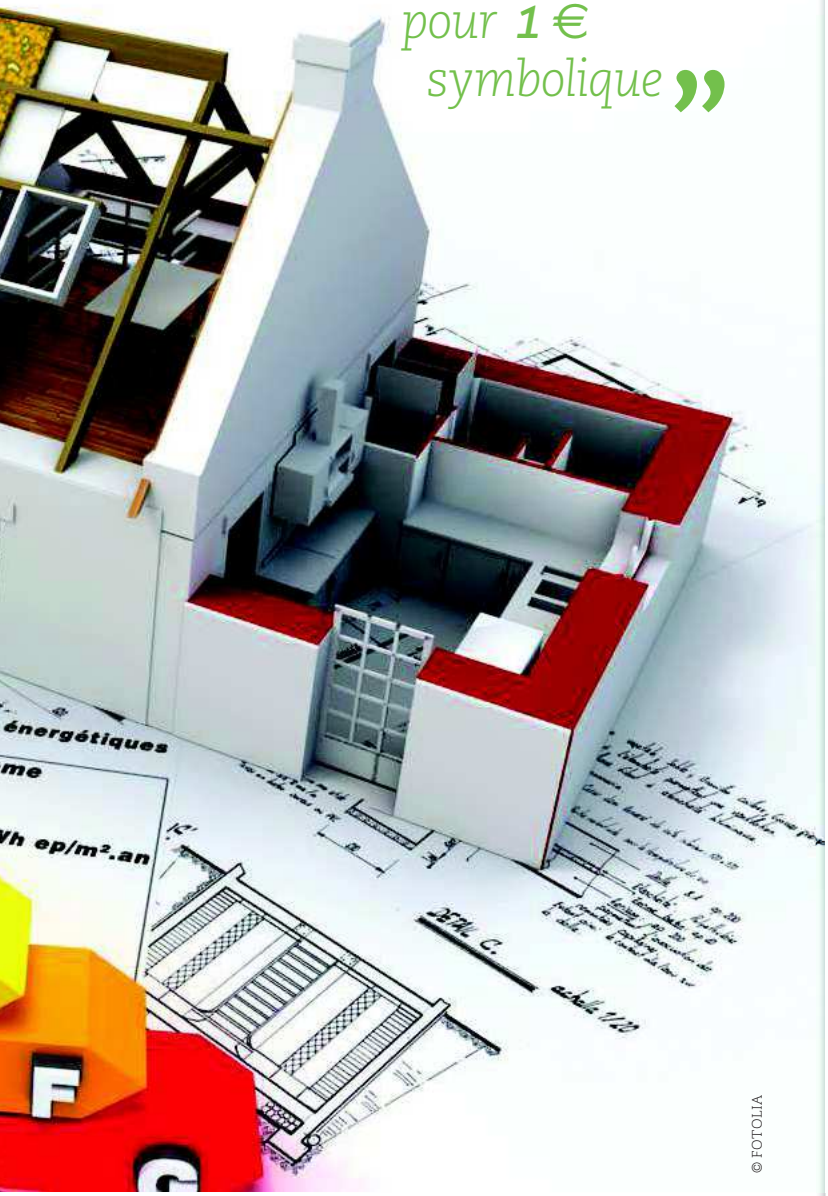

© FOTOLIA

impérativement faire appel à des professionnels qualifiés RGE (reconnu garant de l'environnement).
En outre, depuis le 1er janvier 2017, la loi impose une obligation de travaux d'isolation thermique simultanée en cas de rénovation importante. Autrement dit, si vous décidez d'effectuer un ravalement de façade, une réfection de toiture ou l'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables, vous devrez absolument y associer des travaux d'isolation thermique. Par ailleurs, une autre mesure encore relativement passée inaperçue s'ajoute à ces obligations : tous les bâtiments privés résidentiels de classe

© JÉROME DOMINE

3 QUESTIONS À...
NICOLAS MOULIN, SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET FONDATEUR DE PRIMESENERGIE.FR

Pour bénéficier des aides à coup sûr

Comment expliquez-vous que peu de Français connaissent les aides à la rénovation ?
On sait que 62 % des Français méconnaissent les aides au financement. Ce qui explique que deux ménages sur trois ayant réalisé des travaux au cours des douze derniers mois n'ont bénéficié d'aucune aide financière ! Encore aujourd'hui, dix ans après l'apparition des premiers leviers d'incitation, force est de constater que personne n'y voit clair. Entre la multiplicité des aides disponibles, la spécificité des conditions d'éligibilité propre à chacune et la diversité des acteurs concernés, il peut paraître compliqué de s'y retrouver. Ce qui est également le cas de bon nombre de professionnels. L'artisan a un rôle clé de conseil à jouer auprès des particuliers. Or, bien souvent, eux-mêmes souffrent d'un déficit d'information : 40 % ne connaissent pas la prime énergie... L'autre point que l'on peut constater relève plus de la barrière psychologique : se faire rembourser une grande partie – quand ce n'est pas la totalité – de ses travaux grâce à la prime énergie, par exemple, peut paraître trop beau pour être vrai.

Quelle est la marche à suivre, quelles sont les conditions à remplir pour en bénéficier ?
Le plus important lorsque l'on fait des travaux est de bien préparer son projet : de la priorisation des travaux à réaliser pour faire des économies d'énergie durables jusqu'à l'identification des différentes aides financières dont on peut bénéficier. Il est par ailleurs fondamental de confier ses travaux à un artisan labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement), on ne le répétera jamais assez ! C'est la condition *sine qua non* pour être éligible aux différentes aides. Certains sites et acteurs spécialisés accompagnent gratuitement les particuliers pour les aider à préparer finement leur projet de rénovation (renovation-info-service.gouv.fr, VosEconomiesdEnergie.fr) et éviter les mauvaises surprises.

Quels retours sur investissement espérer ? Une évaluation de ce que cela va rapporter ?
Il faut comprendre que la rénovation énergétique n'est plus aujourd'hui une question de budget, les travaux sont accessibles même aux ménages les plus modestes. Quand on prend en compte l'ensemble des aides disponibles, le retour sur investissement peut être très rapide. Pour des travaux d'isolation des combles par exemple, les bénéfices en termes de confort thermique seront instantanés avec une réduction de 30 % de la consommation d'énergie. Un ménage en situation de précarité énergétique paiera ses travaux 1 euro. Le retour sur investissement est immédiat. Un ménage ayant des revenus plus élevés bénéficiera d'aides moins importantes, mais amortira ses travaux en moins de deux ans. En complément des travaux, quelques réflexes peuvent également permettre de réaliser des économies substantielles : faire jouer la concurrence pour changer son fournisseur d'énergie peut permettre de réaliser mécaniquement 10 % à 15 % d'économies sur sa facture. Il ne faut pas hésiter à comparer les différentes offres du marché sur des comparateurs gratuits et indépendants, tels que ComparateurEnergie.fr.